

"REMUE-MÉNINGES

du Réseau DSU Grand Est



en coopération avec :



soutenu par :

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE VILLE

Où vous situez-vous, entre procédure et animation territoriale ?

1^{ère} rencontre de notre cycle

« Je suis en plein dedans et j'ai 3 000 questions qui se posent et/ou j'ai 2 ou 3 conseils à partager »

2^{ème} rencontre de notre cycle

« L'évaluation est intégrée ; le diagnostic est fait.

Que me manque-t-il pour finaliser ce nouveau contrat ? »

3^{ème} rencontre de notre cycle

« J'ai abandonné l'idée de finaliser le contrat de ville au 30 mars... quelles incidences ? »

4^{ème} rencontre de notre cycle

« J'avoue, j'ai fait du copier/coller ; pire, j'ai sollicité ChatGPT... ou pas. On en parle ? »

5^{ème} rencontre de notre cycle

« Mobilisation des habitants une fois que le contrat est finalisé... Pourquoi ? Comment ? »

Lors de ces cinq visio-flash de notre cycle dédié au renouvellement du contrat de ville, nous avons échangé autour des questions que les participant.es se posent, à l'aune de l'écriture des nouveaux contrats de ville.

VOUS Y ETIEZ... OU PAS (auquel cas, vous auriez dû !)

Retrouvez ci-dessous le fruit de nos échanges

MERCI A TOUSTES LES PARTICIPANT.ES

Merci de vous intéresser à nos initiatives

Ces échanges vous ont été proposés par le réseau des professionnel.les du DSU (= Développement Social Urbain) Grand Est

Pour adhérer au réseau DSU, [c'est par ICI](#)

Le réseau DSU Grand Est fait partie de l'Inter-Réseaux du DSU, dont le [site national est visible ICI](#)

A cette heure-ci, moi, je me pose un tas de questions. Tiens, par exemple...

QUESTIONS	ELEMENTS DE REPONSE
questionnements autour des deadlines et impacts dans le cas du non respect de ces délais	<p>on note des différences de formulations entre les circulaires successives. tantôt "rédaction" tantôt "signature", on en est aujourd'hui à ce que les organes délibérants (conseils municipaux et intercommunaux) sont appelés à permettre - avant le 31 mars - à leurs représentants (Maires et Présidents) de signer les futurs contrats de ville lorsqu'ils seront prêts.</p> <p>Il est précisé qu'à ce jour, une délégation de crédit est déjà actée à l'échelle nationale, à hauteur de 20% des crédits 2023 ; reste 80 % qui seraient délégués à la signature des CV... ce qui laisse du doute quant aux modalités, échéances... pour les territoires.</p>
participation citoyenne : que prévoit la loi ? 1 réunion par an ? quelle gouvernance pour assurer la participation citoyenne dans la durée ?	<p>En 2014, la loi Lamy crée les conseils citoyens (CC), qui restent partie intégrante du cadre actuel.</p> <p>Néanmoins, la participation des habitants ne s'arrête pas à ces CC. Elle est à rechercher dans TOUTES LES MODALITES possibles et imaginables, ouvertes (tables de quartier, considérer les habitants comme des personnalités qualifiées...). La commission présidée par Mohamed Mechmache (militant de Pas sans Nous, co-auteur, en 2013, du précédent rapport Mechmache/Bacqué intitulé "Pour une réforme radicale de la politique de la ville") va proposer (en février) des pistes d'amélioration de ces modalités.</p> <p>Par ailleurs, les Ministres récents ont insisté sur la participation citoyenne dans la conception et dans la vie des contrats de ville</p> <p>Un questionnaire a été diffusé en France auprès des acteurs et habitants de QPV</p> <p>les résultats sont accessibles en cliquant ICI</p> <p>Enfin, sur l'implication des habitants dans les instances de la politique de la ville, des questions peuvent se poser, sur chaque territoire : les habitants le souhaitent-ils ? est-ce utile ? souhaitable ? voire, n'est-ce pas parfois contre-productif ?</p>
Y a t il des CV déjà finalisés, signés en Grand Est ?	<p>pas encore de CV en Grand Est ; pressentiment que c'est en Meurthe et Moselle qu'on serait les plus avancés</p> <p>En revanche, le CV de Nantes est le 1er CV validé en France.</p> <p>Il est accessible en cliquant ICI</p>
quid des Cités éducatives ?	<p>126 candidatures à renouvellement sur 126 existantes ; les réponses sont en attente</p> <p>Pour d'éventuelles nouvelles candidatures, un AMI va être lancé fin janvier/début février, sans date butoir pour la réponse ; la labellisation se fera toujours par le national</p> <p>Pour les nouvelles et les déjà existantes, l'Etat conditionnera l'existence des Cités éducatives à la contribution des collectivités territoriales concernées.</p>
Réécrire le CV et... réviser la gouvernance de la PV	<p>Si les dynamiques du territoire s'y prêtent, l'invitation est lancée aux uns aux autres à réviser les instances existantes (COTECH / COPIL...) tant dans leur forme (lieu, horaire...) que sur leurs fondements (fonction de chaque instance...)</p>



Fait le 25 janvier 2024, pour le Réseau DSU,

Avec la contribution de



Si j'avais une question à poser à un.e de mes pair.es qui a finalisé son contrat...

QUESTIONS	ELEMENTS DE REPONSE
<p>Avez-vous imaginé une manière concrète d'intégrer la participation citoyenne tout au long du contrat ? (différente des conseils citoyens) Sous quelle forme s'est faite votre participation citoyenne?</p>	<p>rappel du cadre les plus récents Ministre et Secrétaire d'Etat en charge de la Ville ont insisté à plusieurs reprises sur cette dimension de la participation citoyenne. En ce sens le rapport de la commission "Participation citoyenne dans les quartiers" mené par Mohamed Mechmache est attendu pour fin février. Suite aux émeutes estivales, une concertation nationale a été lancée par questionnaire. Il semble aujourd'hui évident que les conseils citoyens ne sont pas à considérer comme l'alpha et l'omega de la participation citoyenne, qu'il convient donc d'étendre au-delà des seuls conseils citoyens, et au-delà de la seule écriture du contrat de ville. Le cadre national se veut souple, attentif et adaptable aux réalités des territoires. Si aucun engagement particulier n'est exigé, l'Etat se réserve le droit de suivre les dynamiques territoriales de concertation.</p> <p>Quelques exemples : - utilisation des agents de médiation avec questionnaire diffusé en porte à porte - diffusion sur les portes d'appartement d'un questionnaire "en mode panneau de porte" - relai sur structures de quartier, avec 2 ou 3 habitants</p> <p>sur le Grand Nancy (GN) 8 médiateurs ont diffusé un long questionnaire (45 minutes) en porte à porte et sur les réseaux sociaux numériques. 1050 réponses au total. une cinquantaine d'entretiens semi-directifs avec sociologues. 250 questionnaires auprès des professionnels et bénévoles. Toute cette matière a été utilisée pour élaborer le contrat de ville et réaliser un baromètre des quartiers. Constitution en cours d'un réseau de citoyens, peut-être de groupes de travail thématiques... beaucoup de questionnements sur les formes et les impacts de ces initiatives à venir. Par ailleurs, toutes les communes ont été sondées. Des objectifs ont été fixés par QPV, d'autres de manière commune à l'échelle de la Métropole.</p> <p>Réflexions partagées - pas toujours le temps de concerter autant que ce que nous voudrions (diversité et multiplicité des habitants, des acteurs...) - profiter des vacances pour aller au devant des jeunes - compliqué de s'appuyer sur l'Education Nationale pour cibler les scolaires - la posture d'humilité en la matière doit va de pair avec l'audace d'expérimenter, même dans l'incertitude</p>
<p>implication des services de l'Etat local</p>	<p>Elle diffère vraiment selon les territoires</p>
<p>qui a écrit le CV ? assistance d'une AMO</p>	<p>Sur le GN, le chef de projet intercommunal l'a écrit dès l'été 2023 (retrouvez le contrat de ville du GN en cliquant ICI). Chaque commune a rédigé sa note d'ambition</p>
<p>Il me manque du temps pour finaliser le contrat de ville en mars</p>	<p>officiellement, "<i>dans l'attente de la signature définitive du contrat de ville finalisé, vous pouvez dès ce premier trimestre signer avec les élus concernés un document-cadre allégé, qui définira les principaux objectifs stratégiques et opérationnels qui structureront ce futur contrat définitif</i>". Sur le GN, le chantier a débuté dès 2022. Le calendrier et la méthode ont été arrêtées sans attendre la fixation du cadre national. La dynamique partenariale a été forte dès 2023. à noter que le CV compte 70 pages (pour 250 au précédent). des limites : pas de priorisation réelle, il reste bcp d'objectifs ; manque d'articulation avec d'autres contrats (CLS, PACTE...) --> y revenir a posteriori</p>



**l'écriture et la validation de mon contrat de ville sont en cours...
 quelles incidences ? qu'est-ce qui nous a empêchés d'en finir au 30 mars ?
 quel contenu de mon document cadre ?**

<p>VIE ET PARTAGE AU SEIN DU RÉSEAU DSU</p>	<p>Il a été rappelé au fil de cette visio l'intérêt pour les membres du réseau DSU de bénéficier du partage de pratiques, de réalisations, d'informations. Ainsi, les contrats de ville de Nancy et de Nantes (mention spéciale pour celui de Nantes, très "attractif" avec son lot de photos, schémas, diagrammes, illustrations...) ont-ils été visités et inspirants pour certains ; le partage de la délibération prévoyant la délégation de signature à Epernay a permis à d'autres de gagner 2 heures de travail. D'autres contrats de ville sont disponibles aussi, comme par exemple à :</p> <p>voir le contrat de ville de la MEL (Lille) en cliquant ICI</p> <p>voir le contrat de ville de Toulouse en cliquant ICI</p> <p>Il est précisé que pour en bénéficier, il faut que certains contribuent, et que certains, ça peut être n'importe quel contributeur au réseau, vous, moi, eux...</p> <p>L'équipe du réseau va se pencher sur la question de constituer une base de données partagées qui pourrait comprendre différentes rubriques, dans un 1er temps liées au contrat de ville (par exemple : sommaires, participation citoyenne, diagnostic, thématiques...)</p>
<p>CONTRATS DÉJÀ FINALISÉS</p> <p>ÉTATS D'AVANCEMENT</p> <p>CONTENUS</p>	<p>Sur l'agglomération de Troyes, le "contrat socle" est en cours, la concertation partenariale se poursuit, et les communes ont jusqu'au 31 mai pour finaliser leurs contributions. La formalisation des engagements des partenaires, quant à elle, est à finaliser d'ici à septembre.</p> <p>Dans certains départements, l'injonction a été de valider le contrat de ville finalisé au 30 mars. Les équipes d'Epernay ou de Vitry le François s'y sont donc adaptées.</p> <p>Ailleurs, seul un document cadre a été nécessaire d'ici fin mars. Que doit comprendre le document-cadre ? Dans le Haut Rhin, axes, orientations, méthodologie et calendrier le composeront. Dans les Vosges, les objectifs stratégiques et opérationnels sont demandés</p> <p>Les engagements des partenaires n'étant pas tous connus, ils n'apparaissent pas systématiquement dans les CV, même ceux déjà finalisés. L'exemple de la Région a permis d'illustrer l'impossibilité de notifier clairement ce type d'engagement, puisqu'il n'est pas officiellement connu. faudra-t-il alors prévoir un avenant ? A Epernay, les engagements partenariaux sont presque tous déjà recensés dans chaque partie thématique. La liste des partenaires à engager sur ces contrats de ville est large. Citons pour exemple, aux côtés de la Préfecture, des communes et de l'EPCI : Région, Département, Chambres consulaires, CAF, ARS, Procureur de la République, France Travail, Mission Locale, service de prévention, CCAS, CRESS...</p> <p>comment intégrer le volet investissement privé dans le contrat de ville ? Il n'est intégré ni à Epernay, ni à Nancy, juste évoqué à Vitry (sans précision) Cela semble constituer un chantier d'importance pour la Secrétaire d'Etat lire ICI)</p>
<p>ET APRÈS ??</p>	<p>La question de l'utilité du contrat de ville, de sa vie, de son évolution au fil des années est posé. comment le faire vivre au fil de l'eau, pour que ça ne reste pas qu'un "beau document inutile" ? Il doit faire référence pour les acteurs, être l'objet d'échanges par la suite, et être conçu dans une recherche d'un savant équilibre entre technicité et attractivité</p>

Nous avons « testé pour vous » chatGPT (version gratuite !) en lui posant 2 questions... voyez ce qu'il en ressort, et jugez par vous-même

1- Pour un contrat de ville renouvelé, que peut-on mettre en avant sur le thème de l'émancipation des habitants ?

... vous pourriez mettre en avant des actions visant à renforcer l'autonomie et la participation des habitants dans la vie de leur quartier. Cela pourrait inclure des initiatives telles que des ateliers de formation professionnelle, des programmes d'accompagnement à la recherche d'emploi, des projets de développement personnel, des actions de sensibilisation à la citoyenneté, ou encore des dispositifs favorisant l'expression des besoins et des aspirations des habitants. L'objectif serait de permettre aux habitants de devenir acteurs de leur propre développement et de contribuer activement à l'amélioration de leur cadre de vie.

2- pour un contrat de ville renouvelé, que peut-on mettre en avant sur le thème de la transition écologique ?

... vous pourriez mettre en place des actions visant à réduire l'empreinte environnementale du quartier et à favoriser un mode de vie plus durable. Cela pourrait inclure des projets de rénovation énergétique des bâtiments, le développement de modes de transport doux et durables, la promotion de l'économie circulaire et du recyclage, la végétalisation de l'espace urbain, la sensibilisation à la protection de la biodiversité, ou encore la mise en place de jardins partagés et de composteurs collectifs. L'objectif serait de favoriser une transition vers un mode de développement plus respectueux de l'environnement et de contribuer à la lutte contre le changement climatique au niveau local.

Les réponses de l'IA à nos questions techniques, précises, ciblées, sont-elles pertinentes ? suffisantes ? intéressantes ?... Dans tous les cas, il va sans dire que la proposition de l'IA comprend les éléments de langage classiques que chacun d'entre nous mobilise quotidiennement dans son cadre professionnel.

Les échanges qui s'en sont suivis reflétaient surtout l'étendue des questionnements de chacun autour de ce phénomène émergent mal maîtrisé, méconnu : **l'intelligence artificielle**.

Entre les « *Si j'avais connu avant, je l'aurais utilisé* », les « *j'ai déjà testé sur l'historique de la politique de la ville nationale* », et les « *tout cela ne remplace pas les aléas liés aux partenaires* », les professionnels du développement local (éco, DSU, culturel...) ne peuvent échapper à l'influence (choisie ou subie) de l'IA, ni à quelques grandes questions qu'elle pose vis-à-vis de nos professions : Où se situent nos innovations, notre plus-value ? dans la forme ? le fond ? la rédaction ? les contributions en amont ? la contextualisation territoriale ?

Son intérêt est-il de faire à notre place ? de fournir des bases de réflexions, d'étayer nos idées... ? l'IA répond-elle différemment selon la personne qui pose la question (et son contexte...) ?

Pour nous sensibiliser à l'IA, pour la démystifier, et pour inscrire ces questionnements dans nos propres réflexions professionnelles, une invitation collective : testez-la vous-même, avec quelques questions bien choisies :

Quels indicateurs sont pertinents pour évaluer la politique du contrat de ville ?

Quels indicateurs utiliser pour mesurer l'émancipation des habitants d'un quartier ?

Quelle stratégie déployer pour réduire les inégalités entre les habitants du quartier du Bernon et ceux de l'avenue de Champagne à Epernay (par exemple) ?

Et tant d'autres encore...



Mobiliser les habitants autour du nouveau contrat de ville... comment ? pourquoi ?

En région, l'approche de la participation citoyenne à la suite de l'écriture des contrats de ville est inégale. Elle oscille entre « *Pas du tout évoquée* » à « *on va expérimenter à tout-va* », en passant par « *on prolonge le conseil citoyen* ».

Les échanges entre participants ont fait ressortir...

A Strasbourg : on va développer les expériences de participation citoyenne. On la souhaite la plus protéiforme possible ; on évoque des « assemblées de quartier » plutôt que des conseils citoyens ; même si on les maintient, on a plus ou moins fait le deuil des instances durables, seules légitimes, avec TLM (toujours les mêmes), des pensées qui tournent en rond, qui ne couvrent pas toutes les thématiques.

On est en phase de test :

- d'un « vélo-cargo mobile », forme de maison du projet mobile, itinérante, qui se déplace en pieds d'immeubles
- Par ailleurs, pour l'évaluation de la politique de la ville, on investit actuellement l'idée de déployer des micro-trottoirs grâce à des « [micro-caddies](#) » dispositif qui permettra de questionner les populations, chaque année, avec l'idée sous-jacente d'être plus dynamique, plus pro-actif...
- On travaille sur l'idée de passer du « *ça, ça va pas* » à « *pour que ce soit mieux, il faudrait...* »

Sur l'agglomération de Troyes : on développe l'aller vers, et les formations envers les techniciens sur des méthodes dédiées à ce fameux aller vers ; on envisage l'organisation de séminaires multi-acteurs, intégrant la population ; l'organisation de petit déj' ; de diversifier les temps d'échanges, qui ne seront plus des temps uniquement dédiés à la politique de la ville

Du fait de l'arrivée d'un nouveau « bout de QPV » (quartier de La Lisière), à cheval sur Saint Julien Les Villas et Bréviande, la cheffe de projet, en lien avec les collègues de l'Etat et de l'agglomération ont organisé des actions spécifiques à cette partie de territoire, pour sensibiliser, partager avec ses habitants. Un appel à projets spécifique, en vue de « rattraper le retard », de « raccrocher les wagons » a été lancé.

Sur l'Euro-métropole de Strasbourg, un bailleur social (l'ICF). Sur un nouveau QPV, « nous avons été accueillis comme des OVNI ». Accompagnés par l'ORIV pour expliquer et vulgariser la PV, diverses modalités d'interventions ont été déployées : porteur de paroles (en distinguant jeunes / autres), outils pour aider les enfants à exprimer leurs revendications, séminaire avec habitants et acteurs...

Le bailleur porte un [appel à projets intitulé « entre voisins »](#), développé en QPV et hors QPV ; il s'apparente à un Fonds de Participation des Habitants (FPH) et permet aux locataires d'organiser des fêtes de voisins, des fresques au sol, des jardins en pieds d'immeubles... Un jury est composé de représentants des territoires et des différents métiers du bailleur (chargé clientèle, administrateur, concierge...). Il se réunit 3 fois dans l'année, et permet d'allouer des sommes versées directement au locataire (parfois à des associations, s'il y a lieu). Dispositif hors abattement de la TFPB

Ailleurs, sur un petit QPV vosgien, le FPH n'est financé QUE par l'Etat départemental, sans contribution des collectivités ou du bailleur.

Un mantra partagé en fin de rencontre :

Soyons gourmands des modalités diverses de participation des habitants

